

Commune de Gimel

Élections communales 2011

Suppléants élus au Conseil communal

Remarque: pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de désignations génériques sans mention expresse de la forme féminine, et le pluriel s'impose parfois.

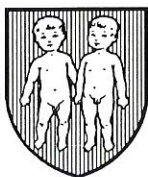
Nombre de suppléants pour la commune de Gimel, décrété par le Canton : neuf suppléants.

Les deux premiers de liste ont été élu de fait, ayant obtenu la majorité absolue lors de l'élection du Conseil communal du 13 mars 2011, mais avec un nombre de voix inférieur au 50^{ème} élu au Conseil communal. Un troisième ayant obtenu la majorité s'est désisté après l'élection.

Le nombre de candidats (sept) ayant signé la liste d'entente déposée dans les temps, soit au 5 avril 2011 à midi, correspond au nombre manquant de Suppléants. Par conséquent, l'élection est tacite.

L'ordre dans la liste pour les deux premiers Suppléants est basé sur le nombre de voix obtenus. Pour les sept autres Suppléants, l'ordre a été effectué par tirage au sort. Ils seront nommés comme Conseillers communaux dans cette ordre au fur et à mesure des désistements des Conseillers élus.

- 1 BAERISWYL Florian**
- 2 FRUTIGER Marie**
- 3 CIABURRI Pascal**
- 4 CHAMPION Roger**
- 5 GALLAY Elodie**
- 6 ARPIN Daniel**
- 7 FELGUEIRAS Antonio**
- 8 PERRIARD Suzanne**
- 9 REYMOND John**



Commune de Gimel

Élections communales 2011

(Système majoritaire à un tour)

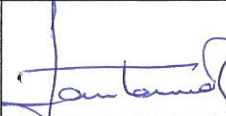
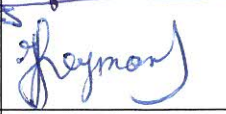
Suppléants au Conseil communal / Législature 2011 – 2016 (1 seul tour, majorité relative)

Dénomination de la liste: **Liste d'entente**

Liste déposée en vue de l'élection des **suppléants** au **CONSEIL COMMUNAL** du 15 mai 2011. Les citoyens soussignés acceptent de figurer sur la présente liste. Le nombre de sièges à repourvoir est de 7 (sept).

Remarque: pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de désignations génériques sans mention expresse de la forme féminine, et le pluriel s'impose parfois.

N°	Nom(s) (en minuscules)	Prénom(s)	Sexe (F ou M)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)	
1	Champion	Roger	M	1970	Gimel	mécanicien	Rue : Ch. Planet 4 NP : 1188 Localité : Gimel		2
2	Ciadorri	Pascal	M	1969	Italie Gimel	Concierge	Rue : La Chômarz NP : 1188 Localité : Gimel		4.
3	ARPIM	DANIEL	M	1951	GENEVE	RETRAITE	Rue : DE LA CHOMAZ NP : 1188 Localité : GIMEC		4.
4	Petriard	Suzanne	F	1959	Noréaz	Vendeuse. Caissière	Rue : Gouilles 1 NP : 1188 Localité : Gimel		6.
5	Gallay	Eloodie	F	1985	Tont-sur-Rolle	Aide-comptable	Rue : Ch. Tagnü 3 NP : 1188 Localité : Gimel		3.



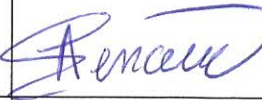
N°	Nom(s) (en minuscules)	Prénom(s)	Sexe (F ou M)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
6	FELGUEIRAS	ANTONIO	M	01.04.64	Portugal	Chauffeur	Rue : 3 Saubrac NP : Localité : Gimel	
7	Reymond	John	M	07.01.89	Gimel	Agriculteur	Rue : des Sept-Fontaines NP : 1188 Gimel 5 Localité : Gimel	
8							Rue : NP : Localité :	
9							Rue : NP : Localité :	
10							Rue : NP : Localité :	
11							Rue : NP : Localité :	
12							Rue : NP : Localité :	
13							Rue : NP : Localité :	
14							Rue : NP : Localité :	
15							Rue : NP : Localité :	

5.

7.

Signataires (parrains) de la Liste d'entente

Les citoyens ci-dessous attestent que la présente liste a bien été déposée au greffe municipal dans les délais prescrits, soit au plus tard le mardi 5 avril 2011 à 12h.00 précises.

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Durssel	Jean-Marc	1953	Mechâtel	quincailler	Rue : de la Chaux 2 NP : 188 Localité Gimel	
2	Posche	Marcene	1951	Oroula Ville	secrétaire	Rue : Grand-rue 5 NP : Localité 1188 GIMEL	
3	Renaud	Simon	1971	Orroula Gimel	Agriculteur	Rue : Rte de Bauloz 1 NP : 1188 Localité: Gimel	
4						Rue : NP : Localité	
5						Rue : NP : Localité	

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Un candidat peut être signataire (nouveau depuis le 18.01.2011, selon le SeCRI, Section des droits politiques).
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.